

ARRETE N°2018 0128 -MENETFP/CAB DU 06 SEPT 2018, portant admissibilité des candidats au concours d'accès aux fonctions d'Animateur Pédagogique Régional (A.P.R.) de la Formation Professionnelle, session 2018.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,**

- Vu :** la Constitution ;
- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°66-125 du 31 mars 1966, portant fixation d'indemnité de fonction en faveur de certains personnels enseignants de l'Enseignement du Premier degré, de l'Enseignement du Second degré et de l'Enseignement Technique ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant attribution des membres du gouvernement tel que modifié par le décret numéro 2017-596 du 27 septembre 2017 ;
- Vu :** le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 4 juillet 2018 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement en qualité de ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les résultats d'admission au concours d'accès aux fonctions d'Animateurs Pédagogiques Régionaux de la Formation Professionnelle, session 2018 ;

ARRETE

Article 1 : Les candidats dont les noms suivent sont déclarés admissibles au concours d'accès aux fonctions d'Animateur Pédagogique Régional (A.P.R.) de la Formation Professionnelle, session 2018.

N°	NOM & PRENOMS	MATRICULE	EMPLOI	ETABLISSEMENT D'ORIGINE	SPECIALITE
1.	EBRIN N'GORAN ERNEST	294 130 C	PL	LT COCODY ABIDJAN	ANGLAIS
2.	ZIAO PAAFOLO	324 006 Y	PL	LP JACQUEVILLE	CONNAISSANCE DU MONDE CONTEMPORAIN
3.	FOFANA ADAMA	275 399 M	PL	LT BOUAKE	CONSTRUCTION MECANIQUE
4.	KOFFI KOUAKOU JEAN-YVES	306 643 R	PL	LT COCODY	CONSTRUCTION MECANIQUE
5.	KOFFI YAO GREGOIRE	267 916 T	PL	LT COCODY	CONSTRUCTION MECANIQUE
6.	KOUADIO CATHERINE	306 905 H	PL	LPC YOPOUGON	DROIT
7.	KOUASSI AKISSI KANH HELENE	356 121 X	PL	CBCG COCODY	DROIT
8.	KONE N'GOUNOUROU DOSSONGUI	306 618 Q	PL	LPH RIVIERA	ENTREPRENEURIAT
9.	KOUADIO MODESTE	306 877 C	PL	LT BOUAKE	FABRICATION MECANIQUE
10.	OUATTARA ABDOUL KARIM	275 344 M	PL	LT COCODY	FABRICATION MECANIQUE
11.	DOUABI MOMPEHO JEROME	287 559 A	PL	LP DAOUKRO	GENIE CIVIL BATIMENT
12.	ZOGBO LYDIE DENISE	300620 U	PL	LP DAOUKRO	GENIE CIVIL BATIMENT
13.	SILUE ALY	251 946 H	PL	CPMME KOUMASSI	GENIE ELECTRIQUE
14.	GBOGOU MARC	258 345 V	PL	CBCG TREICGVILLE	GESTION COMMERCIALE/ TRANSIT
15.	LEBO AMRAN DESIREE	243 013 V	PL	CBCG TREICHVILLE	GESTION COMPTABILITE
16.	YAO KOUASSI	237 141 U	PL	LPC YOPOUGON	GESTION COMPTABILITE
17.	KOUAO MICHEL	314 960 A	PC	LP DAOUKRO	INDUSTRIE DU BOIS
18.	BAMBA SAKARIDJA	287 560 F	PL	LPC YOPOUGON	INFORMATIQUE
19.	NIAMIEN KOUAKOU PASCAL	287 627 W	PL	LT COCODY	INFORMATIQUE
20.	ADOH MICHEL	267 948 K	PL	LP JACQUEVILLE	MECANIQUE AUTO
21.	CHERIF DIAHOU	278 006 K	PL	CPTI YOPOUGON	OUVRAGES METALLIQUES
22.	TOURE KATY CLOTILDE	306 829 C	PC	CEP PORT-BOUET	SCIENCES DU BEAU (COIFFURE-)
23.	SOPPI-MEL STEPHANIE NOELLE	293 263 F	PC	CEP PORT-BOUET	SCIENCES DU BEAU (ESTHETIQUE)
24.	LATTE GNAGNE BASILE	278 035 E	PL	CPMI YOPOUGON	IMPRIMERIE
25.	IROGBO DJERE VALENTIN	242 925 T	PL	CBCG COCODY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
26.	KEITA DJIBA KAVALE	275 470 Q	PL	LT COCODY	SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
27.	ANOH ASSOUMOU FRANCOIS	278 364 U	PL	LPC YOPOUGON	TECHNIQUES D'EXPRESSION
28.	KOUADIO MANZAN ANDRIEN	282 208 N	PL	CBCG COCODY	TECHNIQUES D'EXPRESSION

Article 2 : l'Inspection Générale, la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Formation Professionnelle et Initiale du SE-ETFP sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Abidjan le, 06 SEPT 2018

AMPLIATIONS

MENETFP/CAB	01
IGNENETFP	01
DRH	01
MENETFP /DC	33
MENETFP/ETS	76
DREN/DDEN	74
CHRONO	02
Intéressés	28



Kandia CAMARA